

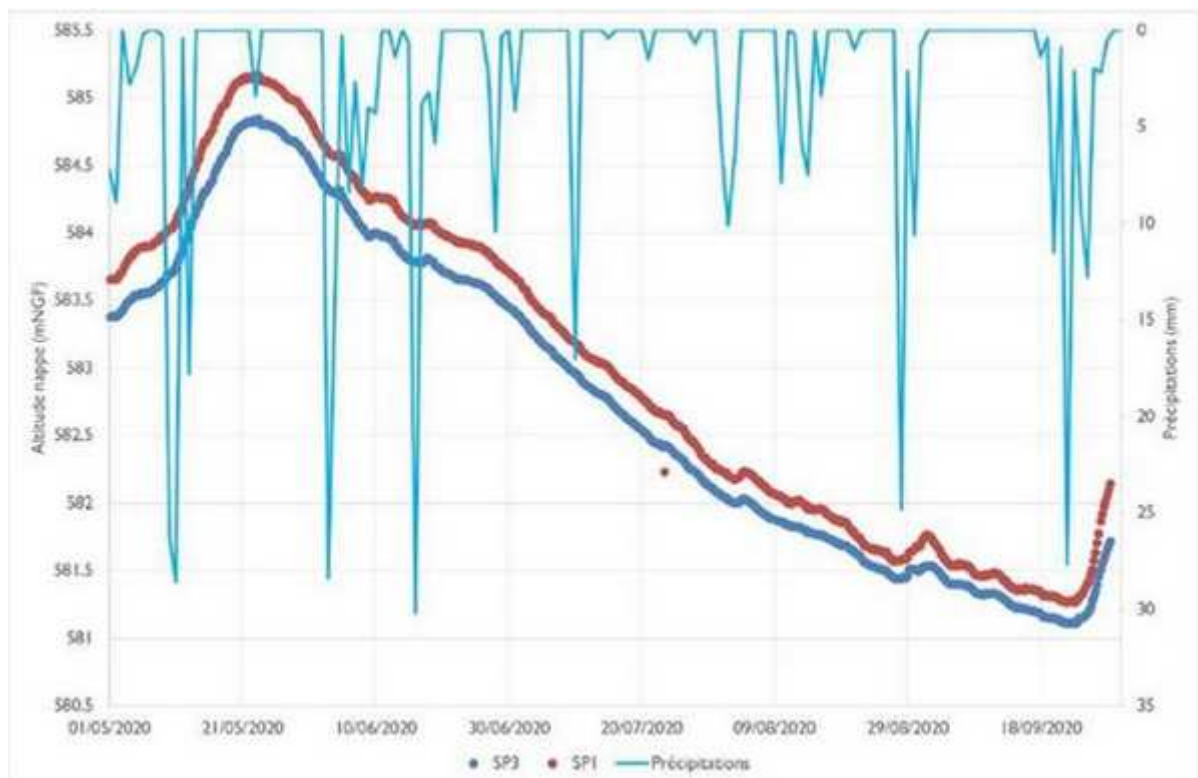
Bonjour Monsieur,

En effet, dans le cadre du premier dossier, notre rétroplanning de travaux calé au démarrage sur la délivrance des autorisations administratives nous permettait de démarrer nos travaux en période de basses eaux. Les choses ne s'étant pas déroulées comme prévu, le projet a évolué et a perdu un niveau de sous-sol. A cette période actuelle, période d'instruction du nouveau dossier, le niveau des eaux souterraines augmente. Il augmentera jusqu'au mois de mai où il atteindra son niveau maximum avant de voir la courbe des niveaux s'infléchir et décroître.

Nous prévoyons donc de démarrer les travaux en période de hautes eaux. Cela semble négatif dit comme cela, mais je vous prie de bien vouloir prendre en considération les éléments ci-après mentionnés.

En effet, le démarrage des terrassements est prévu au mois de Mai de cette année = période des hautes eaux. Toutefois, comme stipulé dans mon dernier mail, le niveau des hautes eaux atteint en 2020 était de **585,1 Ngf** soit 2,94 m au-dessous de notre niveau de fond de fouille situé à la côte **588,04 Ngf**.

Le graphique ci-dessous tiré du dernier rapport hydrologique permet de vérifier cette côte maximale atteinte en mai 2020 :



Sachant que le début des travaux est programmé au mois de mai 2021, la société LIDL s'engage à faire procéder au contrôle des niveaux de nappe avant le démarrage des travaux soit à la mi-mai 2021. Ce relevé permettra de vérifier que les niveaux de nappe 2021 soient équivalents aux niveaux de nappe 2020. Si votre décision nous le permet et si les relevés confirment que les niveaux de nappes 2021 sont équivalents aux niveaux de nappe 2020 (2,94 m sous le niveau de fond de fouille) alors nous démarrerons les travaux de terrassement. Le bureau d'études FONDASOL est d'ores et déjà missionné pour cette mission et notre interlocuteur pourra vous le confirmer si nécessaire.

De plus, il est important de noter que les travaux se dérouleront pendant la phase de diminution du niveau de la nappe. C'est-à-dire qu'au fur et à mesure de l'avancement du chantier, le niveau de nappe décroîtra écartant ainsi le risque de montée des eaux dans la zone de travaux.

La société LIDL investit énormément dans la qualité de ses ouvrages immobiliers tant dans la finalité pour que nos clients prennent plaisir à se rendre dans nos commerces que dans la phase chantier. En effet, nous mettons un point d'honneur à préparer nos chantiers en se faisant accompagner par des acteurs majeurs de la construction comme le bureau d'études FONDASOL. Ces acteurs nous permettent de connaître l'impact de notre projet sur son environnement et de prendre toutes les mesures nécessaires pour le limiter. A ce jour, nous sommes en phase finale de négociation avec les entreprises qui seront en charge de ce projet et dans les procès-verbaux de ces négociations techniques nous exigeons des entreprises qu'elles respectent scrupuleusement les préconisations de FONDASOL dans l'exécution des travaux à savoir :

- La réalimentation en carburant des engins sera réalisée à l'écart de la fouille au droit d'une bâche imperméabilisée ;
- L'approvisionnement en carburant sera limité à la quantité strictement nécessaire à la réalisation des travaux ;
- Tous les engins seront en bon état et nettoyés avant l'arrivée sur le site ;
- Le stockage d'hydrocarbures ou de produit pouvant avoir un impact sur la ressource en eau souterraine sera interdit dans la fouille. Ils seront stockés au niveau de la base vie sur bâche étanche de rétention ;
- Les véhicules du chantier seront équipés d'un kit absorbant anti-pollution.

De plus, une procédure d'urgence sera mise en place au départ du chantier et en cas de déversement les mesures suivantes seront prises :

- Limitation du déversement par mise en place de textiles absorbants ;
- Toute pollution accidentelle sera signalée sans délai aux pompiers (ils sont basés à 300 mètres);
- Une société de dépollution sera contactée dans les plus brefs délais pour mettre en œuvre les procédures adaptées de décontamination et de curage des terres souillées ;
- Les produits récupérés seront acheminés, selon leur composition, vers des filières agréées.

Afin de vous démontrez notre réelle implication dans ces démarches, nous vous proposerons de vous rendre sur site à tout moment pour vérifier la bonne mise en œuvre de ces mesures. Nous vous demanderons, s'il vous plait, de bien vouloir vous présenter à la base vie afin de vous enregistrer sur le registre journalier et de récupérer des équipements de protection individuelle (casque, chasuble et coques) si vous n'êtes pas déjà équipés.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Avec nos salutations les meilleures,